

STRATER

Focus Post-Bac Centre-Val de Loire



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

NOTE LIMINAIRE

► Introduction

Ce document s'inscrit dans la démarche de caractérisation d'un territoire mise en place par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dont les éléments de diagnostic présentent, sous l'angle d'une vision globale de site, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il constitue un focus sur les formations post-baccalauréat à l'échelle régionale ou académique selon le site.

Il fait l'objet d'une concertation avec les services des rectorats, qui peuvent le compléter par l'apport de données et d'éléments d'analyse sur les constats et les politiques académiques.

► Territoires considérés

Cette analyse porte sur les régions métropolitaines reconfigurées en 2016 et les académies qui les composent.

Régions comprenant une seule académie	Régions comprenant deux ou trois académies
<ul style="list-style-type: none">• Bretagne (Rennes)• Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)• Corse• Pays de la Loire (Nantes)	<ul style="list-style-type: none">• Auvergne Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon)• Bourgogne-Franche-Comté (Besançon, Dijon)• Grand Est (Nancy-Metz, Reims, Strasbourg)• Ile-de-France (Créteil, Paris, Versailles)• Hauts-de-France (Amiens, Lille)• Normandie (Caen, Rouen)• Nouvelle Aquitaine (Bordeaux, Limoges, Poitiers)• Occitanie (Montpellier, Toulouse)• Provence-Alpes-Côte d'Azur (Aix-Marseille, Nice)

Les éléments fournis permettent des comparaisons entre les territoires qui ne constituent pas une finalité en soi et ont pour seul objet de permettre aux acteurs d'en disposer et de les analyser au vu de leur contexte propre.

Les données sont comparées avec celles de la France métropolitaine, hors collectivités d'Outre-Mer.

Les informations concernant les collectivités d'outre-mer font l'objet d'un traitement spécifique.

SOMMAIRE

A. LES FORMATIONS POST-BACCALAUREAT DANS L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS.....	7
1. Le baccalauréat	8
2. Les néo-bacheliers.....	12
3. Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur	19
4. Les diplômés post-baccalauréat	22
5. L'insertion professionnelle	25
6. La formation tout au long de la vie	26
B. ANNEXES	27
Lexique.....	27
Sigles.....	31

A. LES FORMATIONS POST-BACCALAUREAT DANS L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Le taux de réussite au baccalauréat dans l'académie d'Orléans-Tours est supérieur à la moyenne de la France métropolitaine, tous bacs confondus. Le département d'Indre et Loire (Tours) a les meilleurs taux pour les baccalauréats généraux et professionnels, et le Loir et Cher (Blois) pour les bacs technologiques. Il a aussi le taux le plus élevé de mentions obtenues, suivi de l'Indre et Loire et du Loiret, tous trois se situant au-dessus de la moyenne de la France métropolitaine. L'académie dans son ensemble a un taux de mention TB et B supérieur à la moyenne.

Le pourcentage de futurs bacheliers souhaitant aller à l'université (35,5%) est moins élevé que la moyenne nationale (37,3%), alors que les demandes de BTS/BTSA sont plus nombreuses particulièrement pour les bacheliers professionnels et technologiques.

Les néo-bacheliers inscrits dans des établissements de l'académie proviennent, pour 16% d'entre eux, d'autres académies, principalement des Pays de la Loire et de Nouvelle Aquitaine, puis d'Ile-de-France. Cependant, 2 fois plus de bacheliers de l'académie (27%) la quittent pour s'inscrire en Ile de France (29%), en Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. La Nouvelle Aquitaine est la 2^{ème} région dans ces échanges où arrive 2 fois plus d'élèves qu'il n'en part.

Le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur est inférieur à la moyenne nationale, notamment en licence où le taux est inférieur de 4,4 points à la moyenne nationale. L'académie se caractérise par un taux élevé d'étudiants inscrits en formations courtes (bac+2), particulièrement en BTS/BTSA. Les inscrits en licence sont des néo-bacheliers soit généraux (76,5%), technologiques (16,4%) ou professionnels (7%). Cependant, les bacheliers professionnels qui poursuivent sont 87,5% à s'inscrire en licence. Le taux de néo-bacheliers inscrits en DUT (23,5%) est nettement supérieur, dans chaque catégorie de baccalauréat, au taux de la France métropolitaine (18,4%). Les filières santé sont composées en quasi-totalité des néo-bacheliers de l'académie, alors que les filières d'ingénieurs attirent une majorité de nouveaux entrants extérieurs.

Les étudiants en cycle d'ingénieurs proviennent majoritairement des CPI, puis des DUT. Les 2 filières ont également les meilleurs taux de féminisation (> 20%). Les étudiants en contrat d'apprentissage sont majoritairement issus des DUT.

Le nombre de diplômés de BTS, sensiblement égal à celui des licences en France métropolitaine, est supérieur de 44% dans l'académie d'Orléans-Tours. Les formations en apprentissage délivrent plus de BTS (20,6%) que la moyenne nationale (15,7%). Les diplômés titulaires d'un bac technologique sont les plus nombreux.

La filière paramédicale/social a un nombre de diplômés supérieur à celui des licences professionnelles et à peine inférieur aux DUT, alors qu'au niveau national, elle se situe loin derrière les autres formations.

Le taux d'apprentis préparant un diplôme de niveau II ou III (78,3%) est de 11 points supérieur à la moyenne nationale (67,6%). Les apprentis préparant un BTS représentent 52,6% de l'ensemble des apprentis (41,5% en France métropolitaine) et les licences professionnelles représentent 71% des diplômes de niveau II préparés en apprentissage (62% en France métropolitaine).

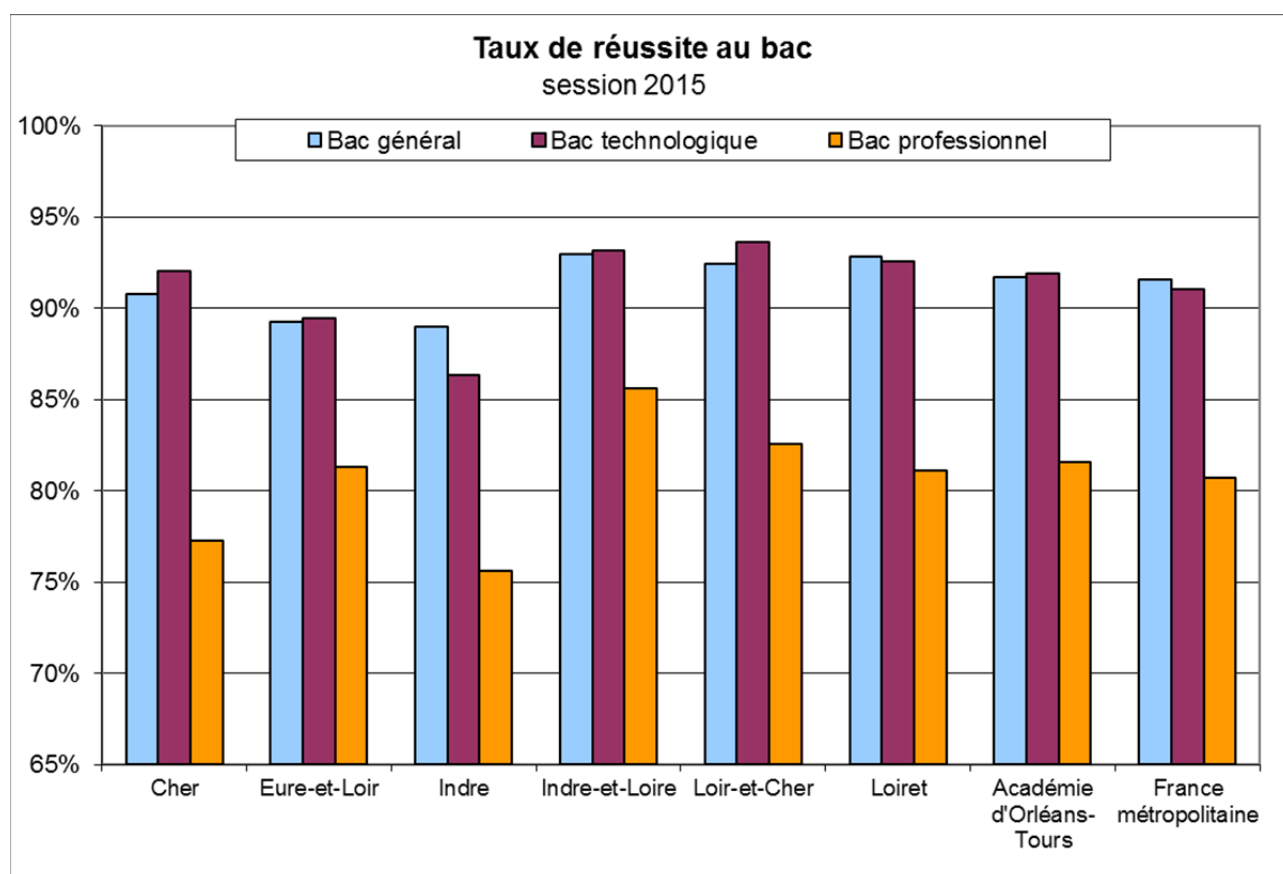
1. LE BACCALAUREAT

► Les effectifs et le taux de réussite par type de baccalauréat

Tableau 1 – Académie d'Orléans-Tours : le nombre de candidats présents et admis et le taux de réussite par type de bac, session 2015 (source DEPP)

	Bac général			Bac technologique			Bac professionnel			Total		
	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite
Cher	1 244	1 129	90,8%	526	484	92,0%	919	710	77,3%	2 689	2 323	86,4%
Eure-et-Loir	2 098	1 872	89,2%	836	748	89,5%	1 279	1 040	81,3%	4 213	3 660	86,9%
Indre	1 006	895	89,0%	330	285	86,4%	665	503	75,6%	2 001	1 683	84,1%
Indre-et-Loire	3 107	2 889	93,0%	1 167	1 087	93,1%	1 986	1 701	85,6%	6 260	5 677	90,7%
Loir-et-Cher	1 333	1 232	92,4%	703	658	93,6%	1 003	828	82,6%	3 039	2 718	89,4%
Loiret	3 607	3 348	92,8%	1 549	1 434	92,6%	2 250	1 825	81,1%	7 406	6 607	89,2%
Académie d'Orléans-Tours	12 395	11 365	91,7%	5 111	4 696	91,9%	8 102	6 607	81,5%	25 608	22 668	88,5%
France métropolitaine	334 293	306 144	91,6%	130 751	119 047	91,0%	209 424	169 031	80,7%	674 468	594 222	88,1%

Graphique 1 – Académie d'Orléans-Tours : le taux de réussite selon le type de bac, session 2015 (source DEPP)

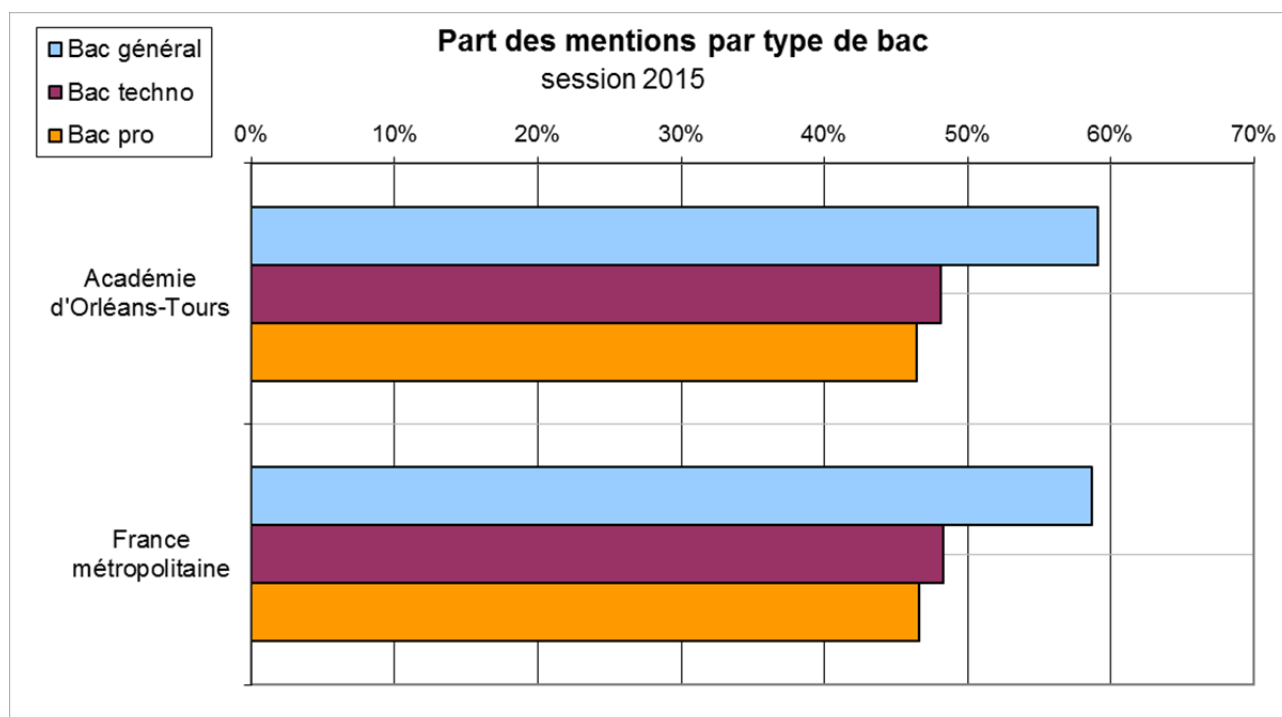


► Les bacheliers avec mention

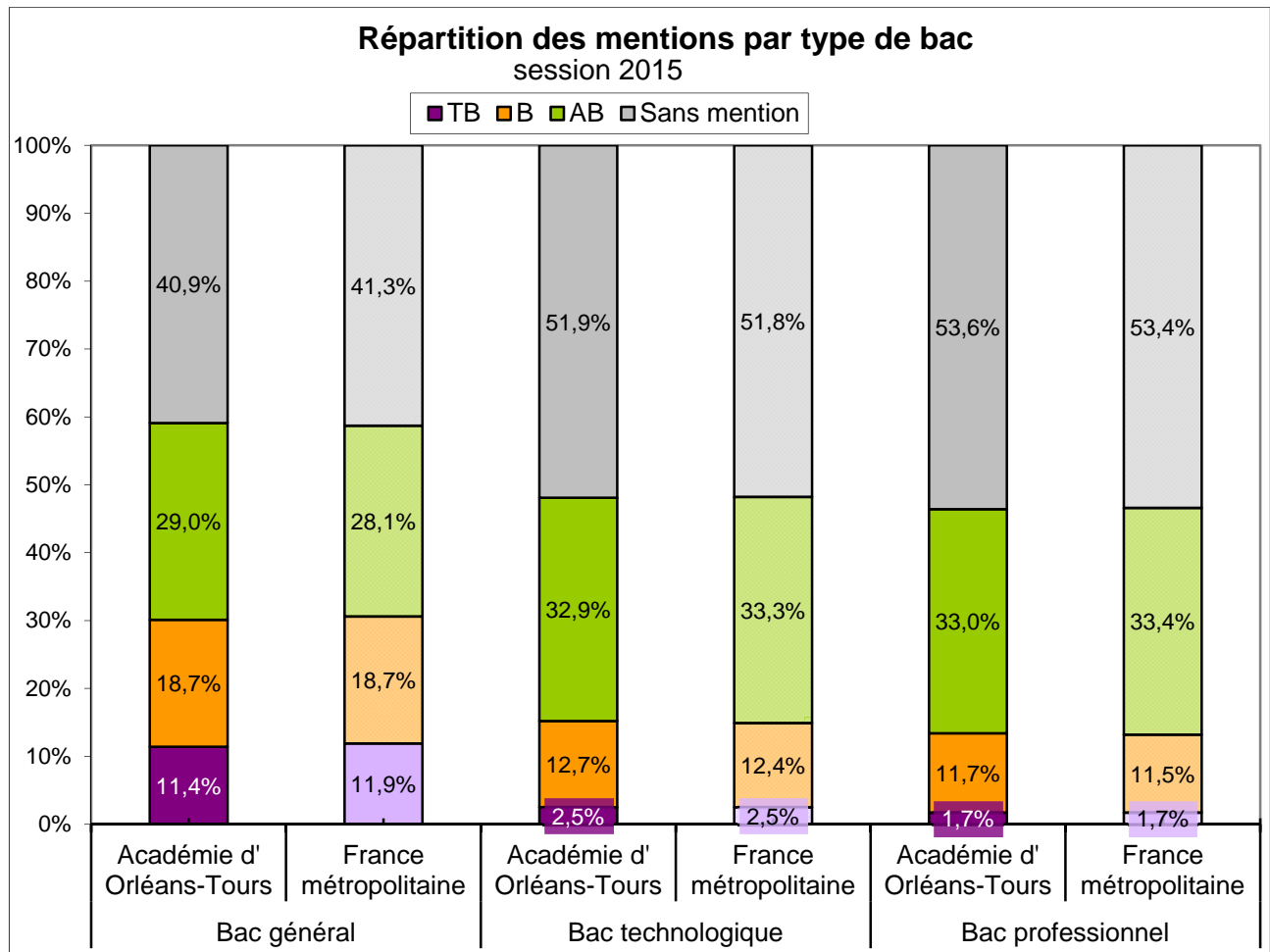
Tableau 2 – Académie d'Orléans-Tours : les effectifs de bacheliers avec mention et la part des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions
Cher	668	59,2%	191	39,5%	322	45,4%	1 181	50,8%
Eure-et-Loir	1 078	57,6%	359	48,0%	478	46,0%	1 915	52,3%
Indre	518	57,9%	118	41,4%	186	37,0%	822	48,8%
Indre-et-Loire	1 764	61,1%	536	49,3%	793	46,6%	3 093	54,5%
Loir-et-Cher	754	61,2%	340	51,7%	403	48,7%	1 497	55,1%
Loiret	1 932	57,7%	715	49,9%	887	48,6%	3 534	53,5%
Académie d'Orléans-Tours	6 714	59,1%	2 259	48,1%	3 069	46,5%	12 042	53,1%
France métropolitaine	179 516	58,6%	57 513	48,3%	78 828	46,6%	315 857	53,2%

Graphique 2 – Académie d'Orléans-Tours : les effectifs de bacheliers avec mention et la part des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)

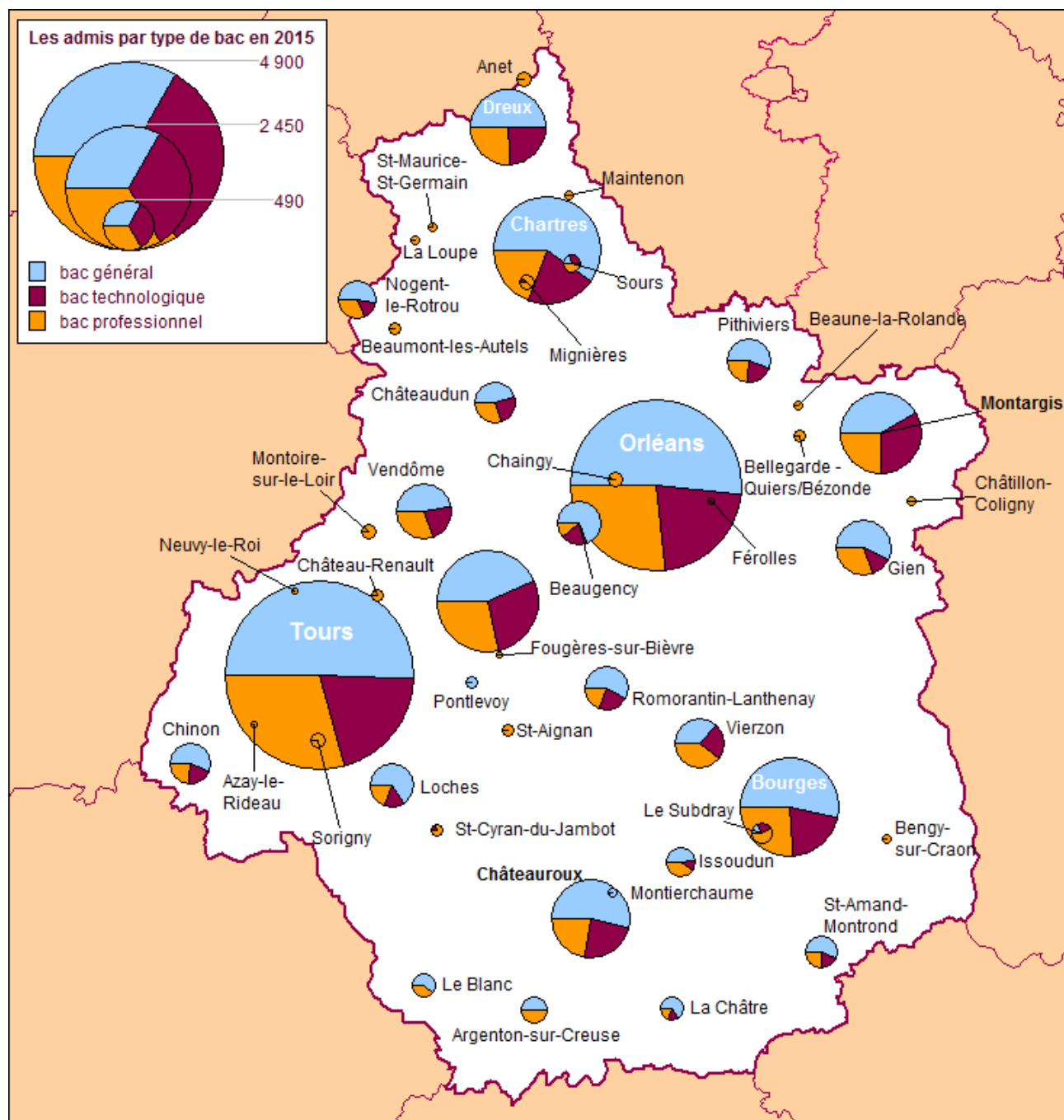


Graphique 3 – Académie d'Orléans-Tours : la répartition des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)



► Les bacheliers par commune

Carte 1 – Académie d'Orléans-Tours : la répartition des bacheliers selon le type de bac et l'implantation de l'établissement de préparation en 2015 (source DEPP)



2. LES NEO-BACHELIERS

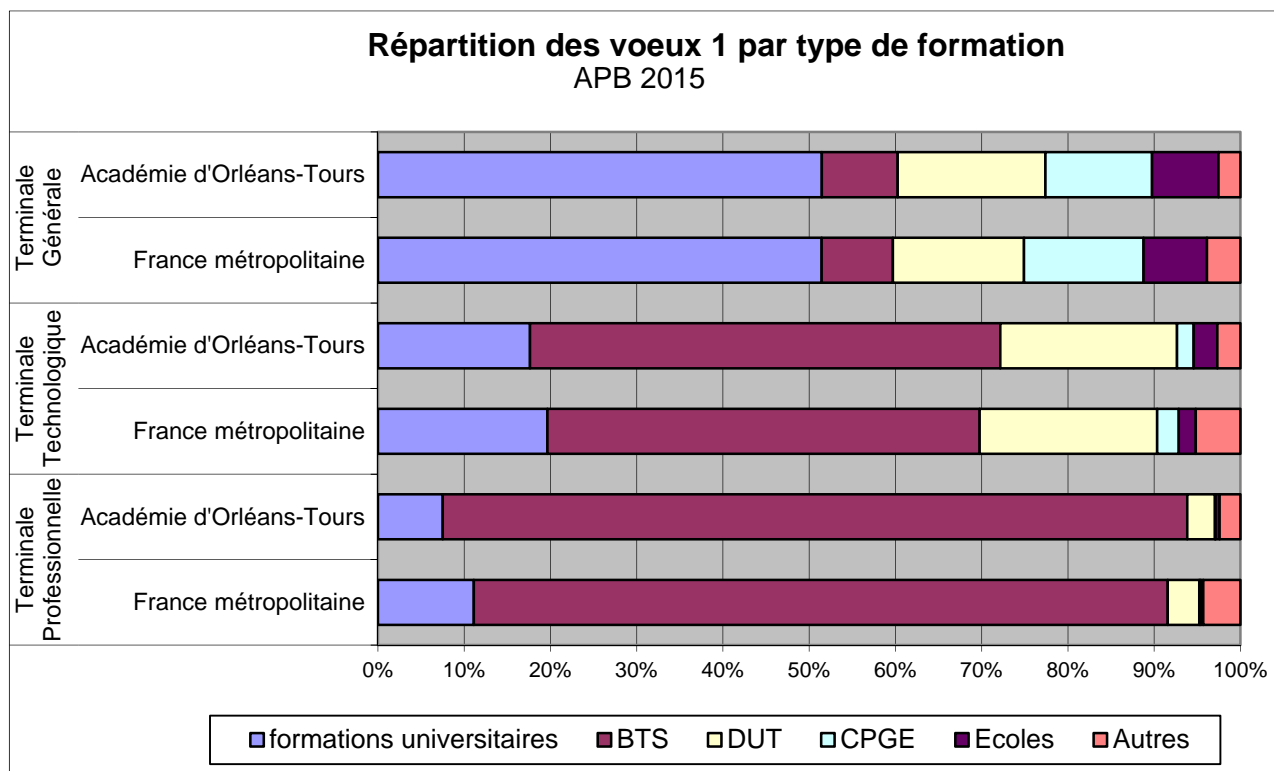
► Les vœux de rang 1 de poursuite d'études des candidats en terminale par type de bac et de formation

Tableau 3 – Académie d'Orléans-Tours : le taux de vœux de rang 1 de poursuite d'études des candidats en terminale, par type de bac et de formation (source APB 2015)

Nombre de vœux 1 formulés dans APB par les candidats en terminale		Terminale générale	Terminale techno	Terminale pro	Toutes terminales confondues
total	Académie d'Orléans-Tours	11 982	4 589	3 883	20 454
	France métropolitaine	326 101	117 371	97 667	541 139
répartition en % du total :					
Formations universitaires	Académie d'Orléans-Tours	51,5%	17,6%	7,5%	35,5%
	France métropolitaine	51,4%	19,6%	11,1%	37,3%
BTS - BTSA DTS - DMA	Académie d'Orléans-Tours	8,8%	54,5%	86,3%	33,8%
	France métropolitaine	8,3%	50,1%	80,5%	30,4%
DUT	Académie d'Orléans-Tours	17,1%	20,5%	3,2%	15,2%
	France métropolitaine	15,2%	20,6%	3,7%	14,3%
CPGE - CPES	Académie d'Orléans-Tours	12,4%	1,9%	0,1%	7,7%
	France métropolitaine	13,9%	2,5%	0,2%	8,9%
Écoles *	Académie d'Orléans-Tours	7,7%	2,7%	0,5%	5,2%
	France métropolitaine	7,4%	2,0%	0,3%	4,9%
Autres *	Académie d'Orléans-Tours	2,6%	2,7%	2,4%	2,6%
	France métropolitaine	3,9%	5,2%	4,3%	4,2%

* Voir lexique, rubrique APB

Graphique 4 – Académie d'Orléans-Tours : la répartition des vœux de rang 1 des candidats en terminale, par type de bac et de formation (source APB 2015)

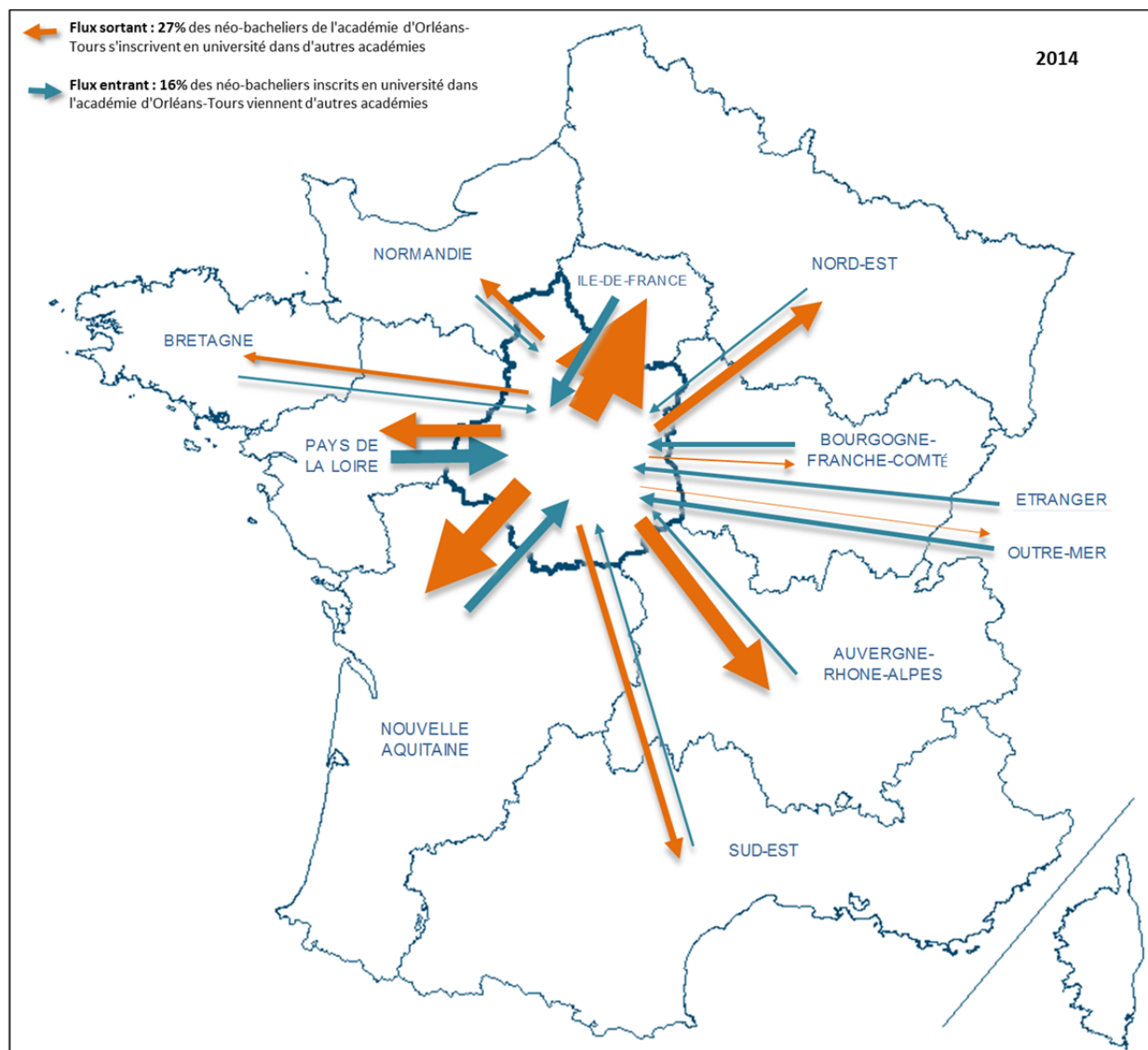


► L'attractivité géographique

Tableau 4 – Académie d'Orléans-Tours : la provenance des néo-bacheliers (session 2014) inscrits en universités ou établissements assimilés de l'académie en 2014-2015 et la destination des néo-bacheliers de l'académie (session 2014) inscrits en université ou établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

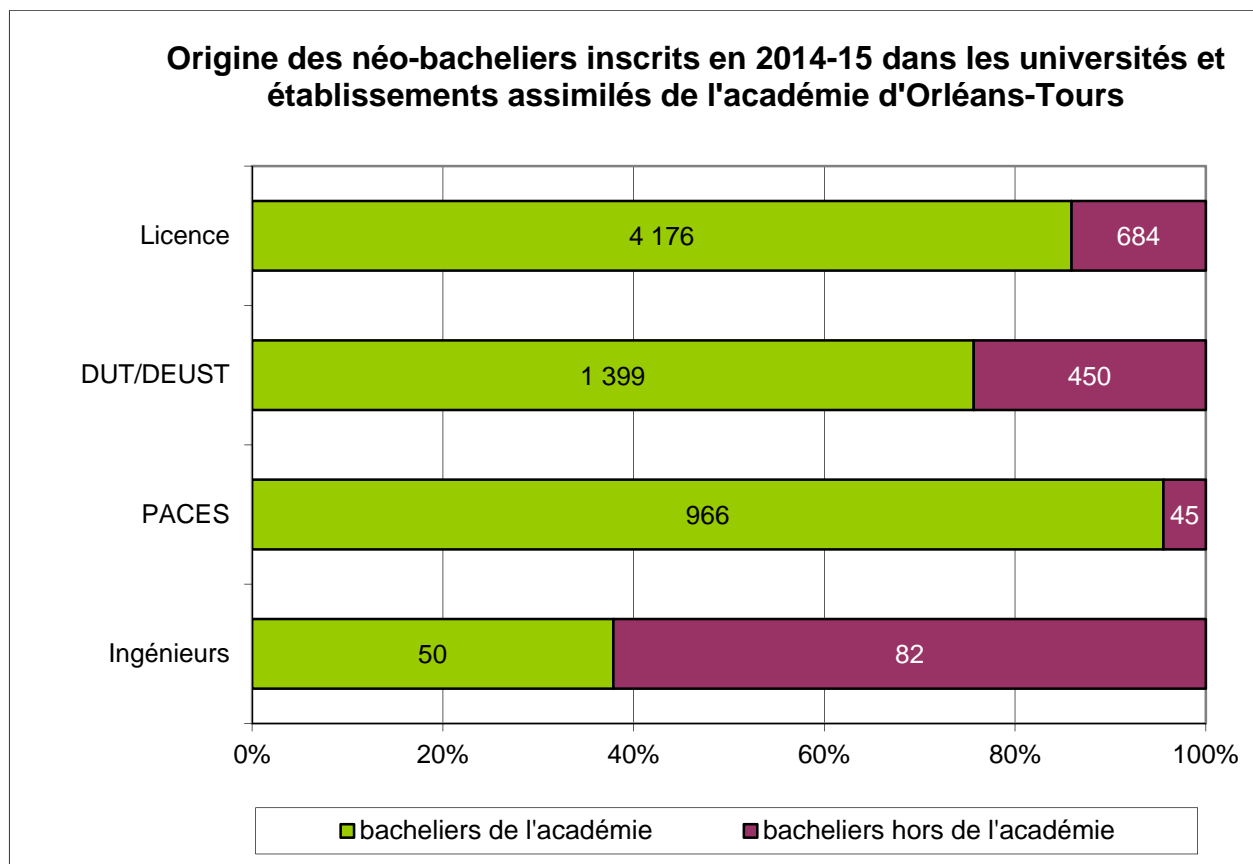
Provenance/Destination	Effectifs des néo-bacheliers inscrits dans les universités de l'académie d'Orléans-Tours selon leur académie d'obtention du bac	Effectifs des néo-bacheliers ayant obtenu le bac dans l'académie d'Orléans-Tours selon l'académie de leur université d'inscription
ILE-DE-FRANCE	193	722
NOUVELLE AQUITAINE	207	504
AUVERGNE-RHONE-ALPES	73	337
PAYS DE LA LOIRE	280	271
NORD-EST	43	212
SUD-EST	45	153
NORMANDIE	61	146
BRETAGNE	53	92
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	107	36
OUTRE-MER	116	1
ETRANGER	83	0
Sous-total Entrants	1 261	
Sous-total Sortants		2474
Ac. d'ORLEANS-TOURS	6 591	6 591
Total néo-bacheliers	7 852	9 065

Carte 2 – Académie d’Orléans-Tours : les flux entrants et sortants des néo-bacheliers inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)



La taille des flèches est proportionnelle aux flux étudiants sortants et entrants (pour la définition des flux, se reporter au lexique en fin de document).

Graphique 5 – Académie d’Orléans-Tours : la répartition pour les principales filières de formation des néo-bacheliers inscrits en 2014-2015 dans les universités et établissements assimilés de l’académie, en fonction de l’académie d’obtention du bac (source SIES)



► **La poursuite d’études dans l’enseignement supérieur**

Tableau 5 – Académie d’Orléans-Tours : le taux d’inscription des nouveaux bacheliers dans l’enseignement supérieur entre 2010 et 2014 (source SIES)

	2010	2011	2012	2013	2014
Académie d’Orléans-Tours	72,0%	69,1%	66,8%	70,2%	69,5%
France métropolitaine	75,0%	72,0%	69,4%	72,1%	72,2%

Tableau 6 – Académie d'Orléans-Tours : le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur en 2014 par filières de formation regroupées (source SIES)

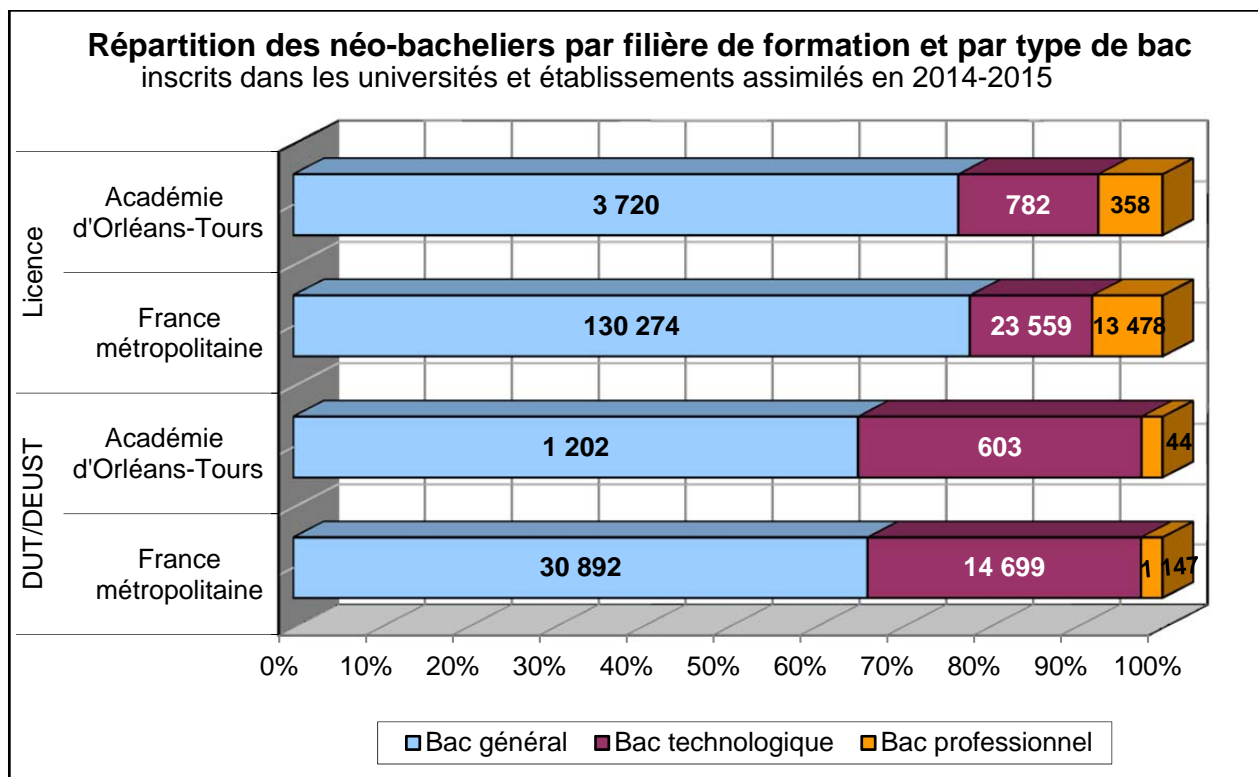
Académie d'Orléans-Tours	Taux global	Université (y compris IUT)	IUT	CPGE	STS	Autres formations
Bac général	91,3%	65,2%	11,8%	11,4%	7,5%	7,1%
Bac professionnel	32,3%	6,4%	0,6%	0,0%	25,7%	0,2%
Bac technologique	72,1%	30,3%	12,6%	1,2%	37,6%	3,0%
Ensemble des bacs de l'académie	69,5%	40,1%	8,6%	5,8%	19,4%	4,2%
Ensemble des bacs France métropolitaine	72,2%	40,5%	7,5%	6,4%	19,5%	5,2%

► La répartition des néo-bacheliers par filière universitaire

Tableau 7 – Académie d'Orléans-Tours : les effectifs par filière de formation et par type de bac des néo-bacheliers inscrits en 2014-2015 dans les universités et établissements assimilés de l'académie (source SIES)

		Licence	DUT/DEUST	PACES	Autres	Total
Bac général	Académie d'Orléans-Tours	3 720	1 202	982	131	6 035
	France métropolitaine	130 274	30 892	32 466	5 502	199 134
Bac technologique	Académie d'Orléans-Tours	782	603	22	1	1 408
	France métropolitaine	23 559	14 699	1 292	269	39 819
Bac professionnel	Académie d'Orléans-Tours	358	44	7	0	409
	France métropolitaine	13 478	1 147	308	70	15 003
Total	Académie d'Orléans-Tours	4 860	1 849	1 011	132	7 852
	France métropolitaine	167 311	46 738	34 066	5 841	253 956

Graphique 6 – Académie d’Orléans-Tours : la répartition par filière de formation et par type de bac des néo-bacheliers inscrits en 2014-2015 en licence et DUT/DEUST (source SIES)



3. LES EFFECTIFS D'INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

► Les CPGE et les formations préparant à un diplôme de niveau III

- *La répartition des effectifs étudiants par type de formation*

Tableau 8 – Académie d'Orléans-Tours : la répartition des effectifs selon la localisation de la formation et par type de formation (CPGE-CPI et formations préparant à un diplôme de niveau III) en 2014-2015 (sources DEPP, SIES)

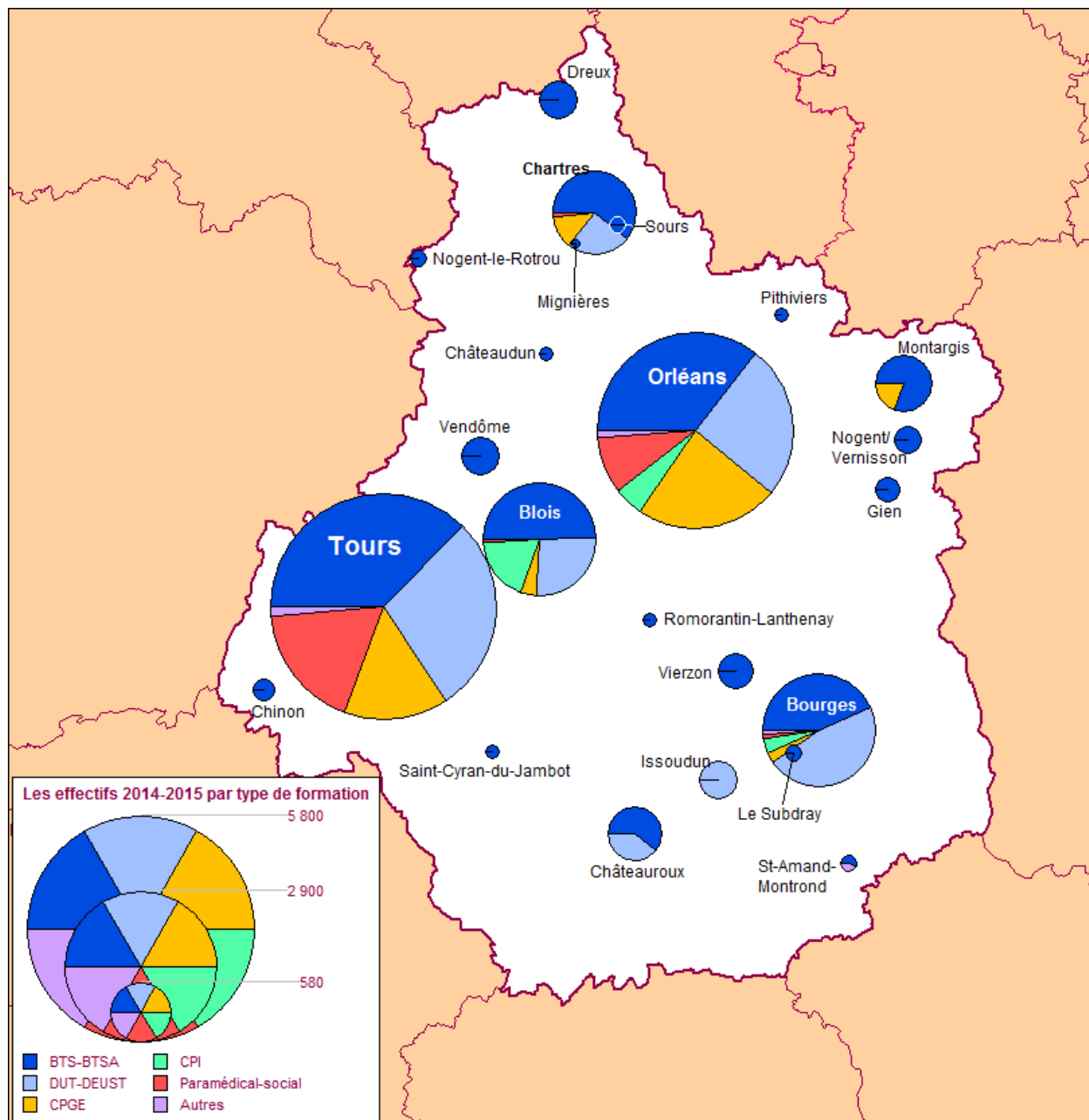
Département	Implantation	BTS BTSA	DUT DEUST	CPGE	CPI	Paramédical Social	Autres (Arts...)	Total
Cher	Bourges	747	792	52	73	23	24	1 711
	Le Subdray	57						57
	Saint-Amand-Montrond	33					24	57
	Vierzon	217						217
	Total	1 054	792	52	73	23	48	2 042
Eure-et-Loir	Chartres	611	248	126		21		1 006
	Châteaudun	37						37
	Dreux	249						249
	Mignières	18						18
	Nogent-le-Rotrou	60						60
	Sours	49						49
	Total	1 024	248	126		21		1 419
Indre	Châteauroux	274	177					451
	Issoudun		255					255
	Saint-Cyran-du-Jambot	37						37
	Total	311	432					743
Indre-et-Loire	Chinon	85						85
	Tours	2 138	1 610	855		1 026	85	5 714
	Total	2 223	1 610	855		1 026	85	5 799
Loir-et-Cher	Blois	851	445	79	314	21		1 710
	Romorantin-Lanthenay	37						37
	Vendôme	233						233
	Total	1 121	445	79	314	21		1 980
Loiret	Gien	109						109
	Montargis	406		99				505
	Nogent-sur-Vernisson	128						128
	Orléans	1 601	1 142	1 050	222	421	55	4 491
	Pithiviers	44						44
	Total	2 288	1 142	1 149	222	421	55	5 277
Académie d'Orléans-Tours		8 021	4 669	2 261	609	1 512	188	17 260
Centre-Val de Loire		8 021	4 669	2 261	609	1 512	188	17 260
France métropolitaine		236 061	117 565	82 515	10 787	40 010	6 626	493 564

En 2015-2016, l'offre de formation post-baccalauréat de la région comprend plus de 40 CPGE, près d'une quarantaine de mentions de licences générales, près de soixante-dix mentions de licences professionnelles, une trentaine de spécialités de DUT et plus de 75 spécialités de BTS.

L'offre de formation est présente sur 23 sites dont 22 proposent des BTS/BTSA. Les autres formations sont présentes sur 7 sites pour le DUT/DEUST et sur 5 sites pour les CPGE.

Bourges et Orléans sont les seuls sites à avoir une offre de formation complète. Blois comporte les principales. Tours ne dispose pas de classes préparatoires intégrées aux formations d'ingénieur.

Carte 3 – Académie d'Orléans-Tours : la répartition des effectifs selon la localisation de la formation et par type de formation (CPGE et formations préparant à un diplôme de niveau III) en 2014-2015 (sources DEPP, SIES)



• La répartition géographique

Les formations post-bacs se situent sur les principaux sites de : Tours, Orléans, Blois, Bourges et Chartres. L'Indre et Loire et le Loiret sont les deux plus importants, avec respectivement 33,6% des effectifs régionaux répartis sur 2 sites et 30% sur 5 sites. Ils concentrent 56,2% des effectifs de BTS/BTSA de la région, dont 46,6% sur les 2 centres urbains de Tours et Orléans.

- * Tours concentre 33,1% des étudiants régionaux inscrits dans l'ensemble de ces formations et a les taux les plus élevés dans chacune d'elles, à l'exception des CPGE.
- * Orléans réunit 26% des étudiants post-bacs de la région, et 46,4% des élèves de CPGE. Les étudiants inscrits en post bac sont pour 35,6% en BTS/BTSA et 23,4 % en CPGE. Orléans est le 2^{ème} site, après Blois, pour les classes préparatoires intégrées aux formations d'ingénieur rassemblent avec 36,4% des effectifs régionaux (4,9% de ses effectifs).
- * Bourges et Blois sont très comparables dans leur offre de formation ainsi que leurs effectifs totaux avec chacun 9,9% des effectifs de l'académie. Blois est le 1^{er} site pour les classes préparatoires intégrées aux formations d'ingénieur (51,6% des effectifs de la région et 4 fois plus d'inscrits que Bourges). Inversement, Bourges a près du double d'inscrits en DUT.
- * Chartres représente 5,8 % des effectifs totaux de la région. Les étudiants préparent un BTS pour 61% d'entre eux, et représentent 7,6% des BTS régionaux.

► Les effectifs par année de formation de bac+1 à bac+3

Tableau 9 – Académie d'Orléans-Tours : les effectifs d'inscrits en 2014-2015 dans l'enseignement supérieur, par type de formation et par année d'études et leur répartition (sources DEPP, SIES)

	Effectifs				Répartition	
	Bac+1	Bac+2	Bac+3	Total	Académie d'Orléans-Tours	France métropolitaine
Licence (hors LP)	8 582	4 292	3 654	16 528	38,0%	42,4%
Licence professionnelle	0	0	1 645	1 645	3,8%	3,5%
BTS - BTSA	4 379	3 642	0	8 021	18,5%	15,7%
DUT - DEUST	2 567	2 102	0	4 669	10,7%	7,8%
CPGE	1 145	1 116	0	2 261	5,2%	5,5%
Ingénieur	576	341	789	1 706	3,9%	4,5%
Santé	1 518	378	432	2 328	5,4%	5,7%
Paramédical - Social	1 716	1 704	1 724	5 144	11,8%	9,0%
Comptabilité - Commerce	269	239	209	717	1,6%	3,6%
Diplôme d'IEP	0	0	0	0	0,0%	0,7%
Arts	147	169	130	446	1,0%	1,3%
Autres	8	0	0	8	0,0%	0,4%
Total	20 907	13 983	8 583	43 473	100,0%	100,0%

► Le recrutement en cycle d'ingénieurs

Tableau 10 - Académie d'Orléans-Tours : les caractéristiques des nouveaux étudiants en cycle d'ingénieur en 2014-2015 selon leur filière d'origine (source SIES)

Filière d'origine	Effectif	Répartition en %						Part d'étudiants ayant une origine sociale favorisée (%)*	Part de femmes (%)	Part d'étudiants en contrat d'apprentissage (%)
		Type d'école d'ingénieur			Série du bac					
		Écoles publiques sous tutelle du MENESR	Écoles publiques autres ministères	Écoles privées	S	STI2D -STL	Autre			
CPGE	121	100	-	-	71,1	18,2	10,7	29,8	19	0,8
CPI	163	100	-	-	95,7	1,8	2,5	47,9	27	1,2
DUT	132	100	-	-	84,1	9,8	6,1	31,8	22	55,3
Licence	16	100	-	-	37,5	12,5	50	43,8	18,8	18,8
BTS	26	100	-	-	42,3	50	7,7	30,8	15,4	15,4
Autre voie d'accès **	94	100	-	-	91,5	4,3	4,3	28,7	18,1	3,2

ns : non significatif

- : aucun inscrit dans cette formation

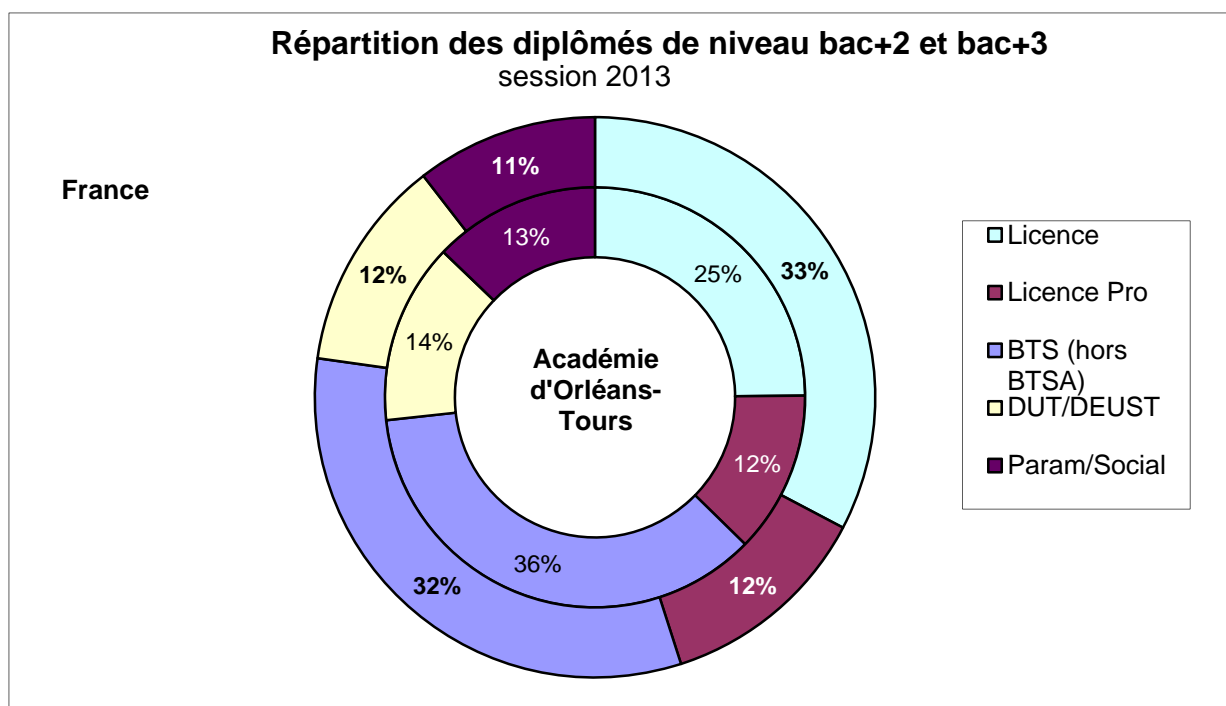
4. LES DIPLOMES POST-BACCALAUREAT

► Les diplômés dans les principales formations bac+2 et bac+3

Tableau 11 – Académie d'Orléans-Tours : le nombre de diplômés 2013 dans les principales formations bac+2 et bac+3 (sources DEPP, SIES)

	Licence	Licence Pro	BTS (hors BTSA)	DUT/DEUST	Param/Social
Académie d'Orléans-Tours	2 936	1 470	4 240	1 642	1 515
France métropolitaine	124 945	47 102	123 051	46 904	40 079

Graphique 7 – Académie d’Orléans-Tours : la répartition des diplômés 2013 de niveau bac+2 et bac+3 (sources DEPP, SIES)



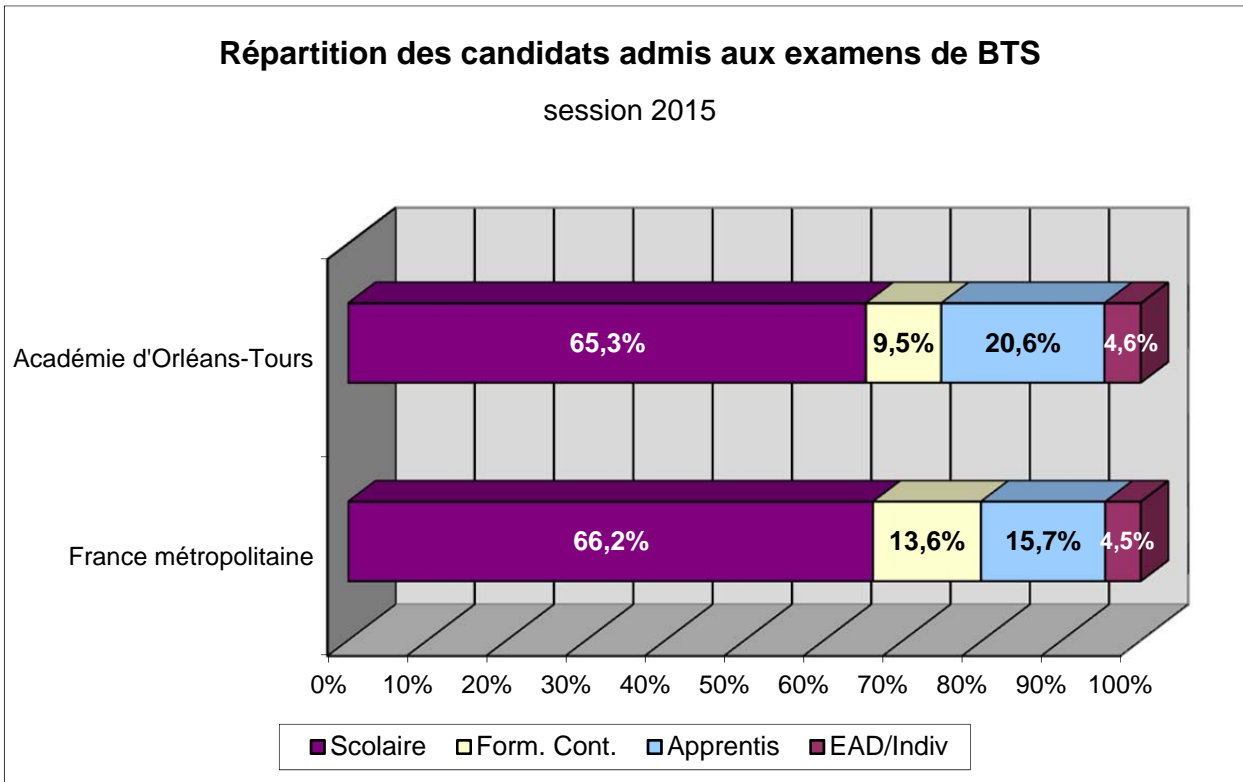
Les BTS

- *Les diplômés selon le mode de formation*

Tableau 12 – Académie d’Orléans-Tours : les effectifs des candidats admis à l’examen de BTS selon le mode de formation, session 2015 (source DEPP)

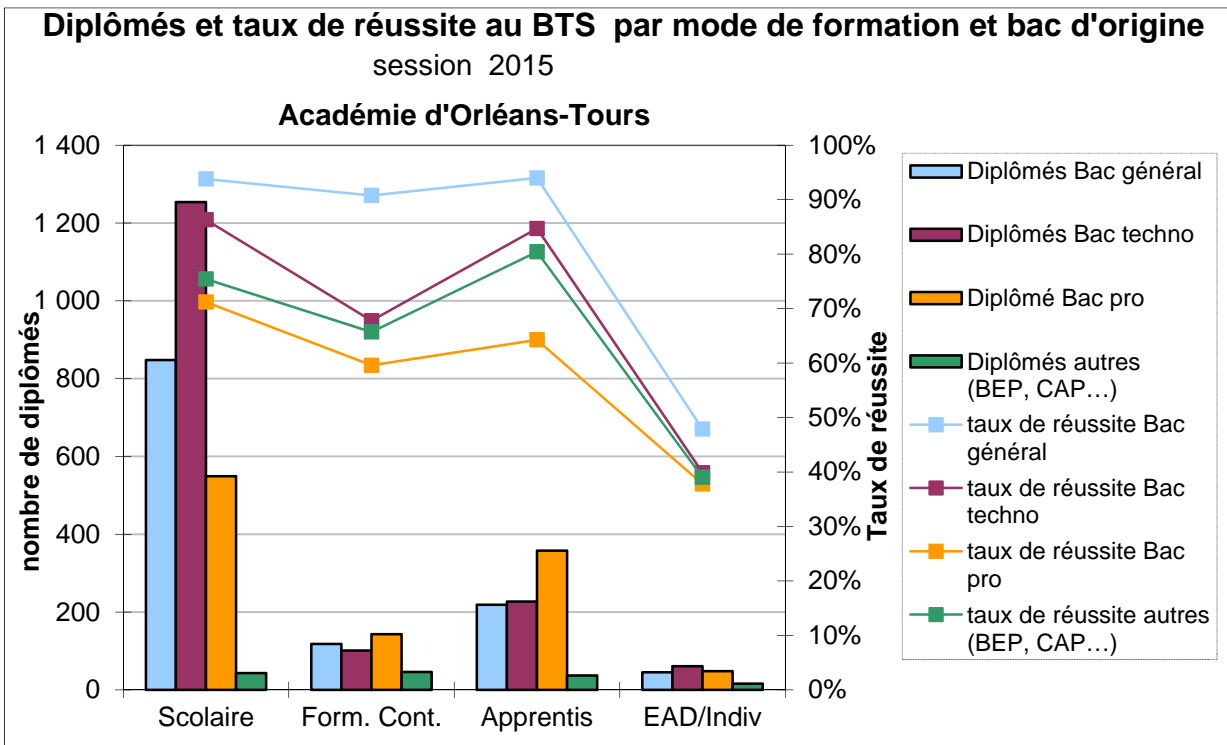
		Scolaire	Formation continue	Apprentis	EAD/indiv	Total admis	Taux de réussite
Académie d'Orléans-Tours	Effectif	2 991	435	942	212	4 580	77,3%
	Répartition	65,3%	9,5%	20,6%	4,6%	100,0%	
France métropolitaine	Effectif	85 825	17 671	20 306	5 857	129 659	74,5%
	Répartition	66,2%	13,6%	15,7%	4,5%	100,0%	

Graphique 8 – Académie d’Orléans-Tours : la répartition des candidats admis à l’examen de BTS selon le mode de formation, session 2015 (source DEPP)



- **Les taux de réussite (hors BTSA)**

Graphique 9 – Académie d’Orléans-Tours : le taux de réussite au BTS par mode de formation et selon le bac d’origine, session 2015 (Source DEPP)



Les diplômés de BTS titulaires d'un bac technologique sont les plus nombreux. Le taux de réussite des bacheliers généraux et technologiques dépasse les 80%. Les meilleurs taux de réussite sont obtenus par les titulaires de bac généraux qui préparent leur BTS en apprentissage.

Le taux de réussite des bacheliers professionnels est plus élevé lorsque le BTS est préparé dans le cadre scolaire ou en apprentissage.

La voie de l'apprentissage présente des taux de réussite supérieurs à la formation continue pour tous les types de baccalauréats.

5. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

► Les diplômés de BTS et autres formations de niveau III

Tableau 13 – Académie d'Orléans-Tours : l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de BTS et autres formations de niveau III (source DEPP)

	Taux d'emploi à 7 mois	Temps plein	Emploi à durée indéterminée	Cadre, profession intermédiaire
Enquête Insertion dans la vie active des lycéens 2015	52,7%	86,3%	44,5%	20,2%
Enquête Insertion professionnelle des apprentis 2015	75,7%	93%	53,3%	27,2%

► Les diplômés de licences professionnelles

Tableau 14 – Académie d'Orléans-Tours : Le taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés de licences professionnelles 2012 (enquête 2014) par domaine disciplinaire (source SIES)

	Droit, économie, gestion	Lettres, langues, arts	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies et santé
Académie d'Orléans-Tours	93	Nd	89	95

Nd : Donnée non disponible (aucun répondant)

Nombre de réponses : 510 ; taux académique de réponses : 65%

6. LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

► L'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Tableau 15 – Académie d'Orléans-Tours : la répartition des apprentis 2015-2016 préparant un diplôme de niveaux II et III (source DEPP)

	Diplômes de niveau II			Diplômes de niveau III			Total niv II+III	TOTAL apprentis du supérieur	% niv II+III des apprentis du supérieur
	Licence LMD	licence pro	autres dipl.	BTS/ BTSA	DUT	autres dipl.			
Académie d'Orléans-Tours	61	602	182	2 835	354	189	4 223	5 390	78,3%
France métropolitaine	1 380	14 925	7 770	58 749	5 778	6 995	95 597	141 506	67,6 %

► La formation continue

Les établissements de l'académie ont délivré, en 2014, 444 diplômes nationaux en formation continue dont 35,8% de niveau bac + 2 (France : 49,1%) et 5,2% de niveau bac+3 (France : 7,5 %).

► La VAE

Tableau 16 – Académie d'Orléans-Tours : les bénéficiaires de la VAE en 2014 pour tout ou partie de diplômes de niveau II ou III (sources DEPP)

	DUT/DEUST	Licence et licence professionnelle
Académie d'Orléans-Tours	2	20
France métropolitaine	98	1 544

B. ANNEXES

LEXIQUE

Admission post-bac (APB)

Dans le tableau 3, l'extraction d'APB ne concerne que les **vœux de rang 1** exprimés par les candidats scolarisés en terminale dans l'académie considérée, à la fin de la procédure normale en 2015.

Les « **Formations universitaires** » comptabilisent les vœux d'inscription en L1, en première année commune aux études de santé (PACES), en Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE), DEUST, DU (hors DUT et écoles d'ingénieur).

Les « **Écoles** » regroupent les formations dispensées dans les écoles supérieures d'architecture, de commerce, d'art et les formations d'ingénieurs dont les classes préparatoires intégrées.

La rubrique « **Autres** » regroupe les mises à niveau (en arts appliqués, en hôtellerie, etc.), les formations conduisant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), les formations paramédicales et sociales, les formations professionnelles autres que BTS et DUT (dans le domaine de la mer, du transport logistique...), les mentions complémentaires, etc.

Apprentissage

L'apprentissage (Code du travail – 6^e partie - Livre II) est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

Attractivité géographique – Enquête CEREQ

L'enquête du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) fait référence à la publication *Net.doc.160* « Mobilités interrégionales des jeunes diplômés » (M. Vignale, juin 2016), et au *Bref du CEREQ n°347*, juin 2016 : « Mobilités interrégionales de jeunes diplômés du supérieur : qui forme pour qui ? ».

Baccalauréat

Les effectifs pris en compte sont les candidats présents et admis par type de bac (y compris les séries agricoles) par académie, région et pour la France métropolitaine. Tous les candidats sont pris en compte quel que soit leur régime d'inscription : scolaire, en apprentissage, en formation continue, en individuel et/ou par l'enseignement à distance (EAD).

Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Les bacheliers sont localisés par commune selon l'implantation de l'établissement préparant les élèves au baccalauréat. Les candidats libres sont comptabilisés selon leur département d'inscription

Les mentions : sont comptabilisés les effectifs (et le taux de réussite avec mention) par type de bac à la session 2015, par département, académie, région et pour la France métropolitaine.

Effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des ministères en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Sports. Le regroupement des sources peut entraîner, à la marge, la présence de doubles comptes car certains étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs formations sans être repérés du fait de l'absence d'identifiant unique.

Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** est un diplôme préparé dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères. Les BTSA sont toujours comptabilisés avec les effectifs de BTS mais non dans les taux de réussite de BTS.

Les **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** préparent les élèves dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères selon 3 voies (scientifique, littéraire et économique).

Les **cycles préparatoires intégrés des écoles d'ingénieurs (CPI)** comprennent notamment les effectifs des formations préparatoires des UT, INP, Polytech'... Ils sont comptabilisés avec les ingénieurs dans le tableau des effectifs de formation de bac+1 à bac+3.

Le **DUT/DEUST** intègre aussi les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Les **formations paramédicales et sociales** regroupent les effectifs des diplômés d'État de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF), des diplômés de technicien supérieur (DTS) et des diplômés paramédicaux et sociaux de niveau III, la rubrique « **Autres** » recouvre des formations diverses telles que des formations d'arts (diplôme des métiers d'art - DMA, années communes diplôme national d'arts et techniques/diplôme national supérieur d'expression plastique - DNA/DNSEP, etc.), les formations de Paris-Dauphine et la formation de premier clerc de notaire.

Flux entrants

Ils correspondent au pourcentage des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session N en France (toutes régions/académies confondues) et s'inscrivant dans un établissement universitaire de la région/académie concernée durant l'année universitaire N-N+1.

Flux sortants

Ils correspondent au pourcentage des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat dans la région/académie concernée à la session N et s'inscrivant dans un établissement universitaire d'une autre région/académie l'année universitaire N-N+1.

Formation continue

La formation continue s'adresse (1) aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, de valoriser leur expérience professionnelle ; (2) aux employeurs (privés ou publics) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Les données présentées concernent les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées et indépendantes (UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM) et les autres établissements (IEP Paris, INALCO, EPHE, ENS, ENS Lumière et ENSATT). Les diplômés du CNAM sont comptabilisés en Ile-de-France, les diplômes étant délivrés par le CNAM Paris.

Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie recouvre la formation par apprentissage, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Implantation

L'implantation correspond à une unité urbaine hormis pour la région Île-de-France où elle correspond à la commune. L'unité urbaine est un ensemble de communes abritant au moins 2 000 habitants dont aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Le zonage est établi à partir du recensement de la population par l'Insee en 2010.

Insertion professionnelle

Le taux d'insertion des diplômés **titulaires d'une licence professionnelle** est défini comme étant la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés qui sont sur le marché du travail (sont exclus de l'analyse ceux qui sont encore en études et ceux qui sont sans emploi mais déclarent ne pas en chercher).

S'agissant des **diplômés de BTS et autres diplômes de niveau III** sont pris en compte les lycéens, les étudiants et les apprentis qui sont sortis diplômés d'un BTS en 2014. Champ de l'enquête « Insertion dans la vie active des lycéens - IVA » : BTS (71%), BTS agricoles (12 %), DUT (5 %), Diplômes santé-social (5 %), autres titres homologués de niveau III. Champ de l'enquête « Insertion professionnelle des apprentis – IPA » : les sortants des classes terminales de BTS (98 %), de diplôme de technicien supérieur (DTS, 1 %) ou de diplôme des métiers d'arts (DMA, 1 %). Un redressement statistique est opéré pour chaque académie afin de pondérer les résultats selon les taux de réponse à l'enquête.

Les **emplois à durée indéterminée** prennent en compte les contrats à durée déterminée, les emplois de fonctionnaire, les engagés dans l'armée ou les personnes travaillant à leur compte.

Néo-bacheliers

Il s'agit des bacheliers inscrits dans les universités et établissements assimilés l'année universitaire suivant l'obtention du baccalauréat.

Attention : l'implantation de la composante est dans certains cas différente de celle de l'établissement (exemple : les néo-bacheliers inscrits à l'antenne de Tarbes de l'UFR lettres langues et sciences humaines de l'université de Pau sont comptés ici dans l'académie de Toulouse et non pas dans l'académie de Bordeaux).

Offre de Formation

Le décompte de l'offre des formations universitaires, sur le périmètre étudié, reprend l'ensemble des formations dispensées par chaque établissement. Une même mention (ou dénomination nationale pour certaines vagues) de diplôme est comptabilisée plusieurs fois lorsqu'elle est proposée par des établissements différents.

Le décompte des formations de STS correspond au nombre de spécialités de BTS (avec options) préparés sur le périmètre observé. Les mêmes spécialités enseignées par plusieurs établissements ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

Le décompte des CPGE reprend l'ensemble des classes préparatoires, y compris les classes étoilées, présentes sur le périmètre étudiée quelle que soit leur spécialité.

Taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger, ni des étudiants issus des COM ou ayant obtenu un bac à l'étranger, ou ceux pour lesquels l'académie d'origine est inconnue. L'apprentissage est pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

Universités et établissements assimilés (au sens de l'enquête « SISE-Université »)

Entrent dans le champ les universités publiques (y compris l'université de Lorraine), l'INP Toulouse et l'IP Grenoble, les universités de technologie, Paris Dauphine, l'INALCO, l'IEP de Paris, l'Institut national universitaire Jean-François-Champollion d'Albi et l'ENSP de Blois ainsi que l'IPG Paris et les COMUE de Grenoble et Paris-Est (s'agissant des néo-bacheliers, le champ d'étude ne couvre pas ces trois établissements).

VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement supérieur permet de valider des compétences acquises en dehors du système universitaire mais aussi de tout système de formation. Deux dispositifs distincts permettent d'accéder soit à un niveau de l'enseignement supérieur pour poursuivre des études, soit d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les données présentées concernent ce dernier dispositif et, sauf précision, tous les diplômes délivrés (y compris master et doctorat).

SIGLES

A

APB Admission post-bac

B

Bac Baccalauréat

BCP Base centrale de pilotage

BTS/BTSA Brevet de technicien supérieur/ Brevet de technicien supérieur agricole

C

CAP Certificat d'aptitude professionnelle

CDI Contrat à durée indéterminée

CFA Centre de formation des apprentis

CNAM Conservatoire national des arts et métiers

CNFPTLV Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie

COMUE Communauté d'universités et établissements

CPES Classe préparatoire aux études supérieures

CPGE Classe préparatoire aux grandes écoles

CPRDF(P) Contrat de plan régional de développement des formations (professionnelles)

CUFR Centre universitaire de formation et de recherche

CUPGE Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles

D

DCESF Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale

DCG Diplôme de comptabilité et de gestion

DCOM Départements et collectivités d'outre-mer

DEPP Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DEUST Diplôme d'études universitaires et techniques

DGESIP Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

DGRI Direction générale de la recherche et de l'innovation

DMA Diplôme des métiers d'arts

DNAT Diplôme national d'arts et techniques

DNTS Diplôme national de technologie spécialisée

DNSEP Diplôme national supérieur d'expression plastique

DOM/COM Département d'outre-mer/Collectivité d'outre-mer

DTS Diplôme de technicien supérieur

DU Diplôme d'université

DUT Diplôme universitaire de technologie

E

EAD Enseignement à distance

ENI École nationale d'ingénieurs

ENS	École nationale supérieure
ENSATT	École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre
ENSP	École nationale supérieure du paysage
ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers
EPHE	École pratique des hautes études

F

FC	Formation continue
FPTLV	Formation professionnelle tout au long de la vie

I

IDF	Île-de-France
IEP	Institut d'études politiques
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales
INP	Institut national polytechnique
INSA	Institut national des sciences appliquées
IP	Institut polytechnique
IPA	Insertion professionnelle des apprentis
IPG	Institut de physique du globe
IUT	Institut universitaire de technologie
IVA	Insertion dans la vie active

L

L1	Licence LMD, première année
LIC	Licence
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LP	Licence professionnelle

P

PACES	Première année commune aux études de santé
-------	--

R

S

SIES	(Sous-direction des) Systèmes d'information et des études statistiques
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
STS	Section de techniciens supérieurs

U

UFR	Unité de formation et de recherche
UT	Université de technologie

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
-----	---------------------------------------



1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05